

EPREUVE: Rallye des Crêtes
VISA ASAF N°: 016
DATE: 26 et 27 novembre 2016
ORGANISATEUR: Écurie CHAWRESSE
N° D'ENTREPRISE: 409 339 901

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :
« Salle de Belva » Bellevaux n° 19/D à 4960 Malmedy

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général. / R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

REGLEMENT PARTICULIER

I TIMING (Dates et Heures)

Lundi 10 octobre 2016	Parution du Règlement Particulier (<i>voir Art. 3.3.9 du RSG</i>)
Jeudi 13 octobre 2016	Date de début des engagements (<i>voir Art. 3.3.9 du RSG</i>)
Vendredi 28 octobre 2016	Fin de la période des engagements assurés pour les «engagés prioritaires » (<i>art 5.2 du RPR</i>)
Mercredi 23 novembre 2016	20h00 Clôture des inscriptions à droits simples
Jeudi 24 novembre 2016	20h00 Attribution des numéros
	21h30 Affichage de la liste des engagés
Samedi 26 novembre 2016	10h00 Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif (licences, cartes d'identité, permis de conduire), délivrance des Titres de participations, des licences « 1J-B » et « 1J-A4 », distribution du road-book et des documents « assistance ».
	10H30 Début des reconnaissances
	12h00 Clôture des inscriptions à droits majorés
	14h00 Ouverture des VT
	14h00 Fermeture du contrôle administratif
	18h30 Fin absolue des reconnaissances
	19h00 Clôture des VT
	19h00 Fermeture du secrétariat
Dimanche 27 novembre 2016	6h08 Réouverture du secrétariat et des éventuelles VA et VT complémentaires
	6h38 Fermeture des VA et VT complémentaires
	7h08 Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés
	7h08 Ouverture du parc fermé de départ
	7h38 Départ de la première voiture pour la 1 ^{ière} boucle
	10h25 Départ de la première voiture PH pour la 2 ^{ème} boucle
	10h50 Départ de la première voiture pour la 2 ^{ème} boucle
	13h42 Départ de la première voiture pour la 3 ^{ème} boucle
	16h29 Départ de la première voiture pour la 4 ^{ème} boucle
	18h06 Arrivée de la première voiture PH
	18h31 Arrivée de la première voiture
	19h35 Affichage des résultats PH
	20h05 Officialisation du classement PH
	21h10 Affichage des résultats
	21h40 Officialisation des résultats
	22h10 Proclamation des résultats

II ORGANISATION

Art. 1 - Organisation

L'ASBL CHAWRESSE organise, les 26 et 27 novembre 2016, le *Rallye des Crêtes*, la 22^{ème} édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course : BORLEZ Robert Lic ASAF n° LG534
- Directeur de course adjoint : WYNANDS Daniel Lic ASAF n° LG523
- Directeur de course adjoint : JACQUES Paul Lic ASAF n° LG528
- Directeur de la sécurité : LEPAILY Daniel Lic ASAF n° LG533
- Directeur de la sécurité adjoint : SENY Guy Lic ASAF n° LG524
- Directeur de la sécurité adjoint : DE CONINCK Fabienne Lic ASAF n° LG689
- Directeur de la sécurité adjoint : DEMOL Fernand Lic ASAF n° LG525
- Secrétaire du meeting : ROYEN Magali Lic ASAF n° LG520
- Trésorière du meeting : MAERVOET Nathalie Lic ASAF n° LG529

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- **Collège des Commissaires Sportifs**
 - Président : ROQUET Michel Lic ASAF n° NA951
 - Membres : BAETEN Luc Lic ASAF n° NA860
 - SEVRIN Lambert Lic ASAF n° LG419
 - Stagiaire: SAVARY R Lic ASAF n° HT254
- **Collège des Commissaires Techniques**
 - Président : FRANKENNE Jacques Lic ASAF n° LG416
 - Membres : NEZER Patrick Lic ASAF n° LG460
 - HENAUT Thierry Lic ASAF n° LG450
 - LEMMENS Alain Lic ASAF n° LG461
 - SAINT REMY Guy Lic ASAF n° LG406
 - MONBALLIN Didier Lic ASAF n° LG451
 - Secrétaires : DOUHARD Vinciane Lic ASAF n° LG454
 - SAINT-REMY Chantal Lic ASAF n° LG457
- **Inspecteur "Sécurité "**
 - PUISSANT Jean-Claude Lic ASAF n° NA957
- **Observateur CSAP**
 - OLIJNYK Georges Lic ASAF n° LG477

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents : SCHULJENKO Nicole Lic ASAF n° LG409
- WALEFFE Alain Lic ASAF n° LG547
- Responsable E.C.1 MODAVE Louis Lic ASAF n° LG653
- Chef de Sécurité E.C.1 GOBEAU Frédéric Lic CAS n° 22206
- Responsable E.C.2 DEMARTEAU René Lic ASAF n° NA801
- Chef de Sécurité E.C.2 MASSART Eric Lic CAS n° 21422
- Responsable E.C.3 DEJASSE Didier Lic ASAF n° NA828
- Chef de Sécurité E.C.3 CAREME Christian Lic CAS n° 20100

Secours médicaux

- Équipe médicale : CRS ROMMES Gérard et DUVILLE Christian
- Ambulances : Croix-Rouge Nombre : 4

III MODALITES GENERALES

Art. 2 Éligibilité

Le Rallye des Crêtes est une épreuve de type B (voir Art 26 du RPR) comptant pour le Championnat Provincial Liégeois.

Art. 3 Admission des véhicules

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R.

Art. 4 Description Parcours

- 4 boucles *identiques* d'une longueur de 66,07 km

Par boucle, 4 sections et 3 étapes de classement :

E.C. 1 : 5,48 Km (87% asphalte, 13% non revêtus) Etape en Ligne

E.C. 2 : 13,69 Km (100% asphalte, 0 % non revêtus) Etape en Show

E.C. 3 : 9,06 Km (65% asphalte, 35% non revêtus) Etape en Ligne

Total : 264,28 km, dont 112,920 Km d'EC, comprenant 6 % de chemins non revêtus en dur.

Les concurrents des Divisions Prov'Historic ne participeront pas à la première boucle (Voir Art. 26.4 et 26.11.5.2 du RPR).

Les divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions à la deuxième boucle. (Voir Art. 12.2 et 26.2 du RPR)

Art 5 Engagement

5.1.Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications », DEVRA parvenir, uniquement, **par voie postale**, au plus tôt le 13 octobre 2016 et, au plus tard, le 23 novembre 2016 avant 20hH00, à :

Madame MAERVOET Nathalie

Hardisse Voie n°23

4042 LIERS.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 23/11/2016 à 20 heures (Attention aux délais bancaires).

N° IBAN BE58 2400 5489 0179 BIC : GEBABEBB Intitulé: Asbl Écurie Chawresse

Communication : Crêtes 2016 Équipage Nom du Pilote / Nom du co-pilote

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 26 novembre 2016 à 12heures, moyennant le paiement d'une majoration de 20%

(Avec un minimum de 10 € et un maximum de 125 €). (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b)

Photocopie des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents doivent joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

5.2. Nombres maximaux d'engagés

Le nombre de participants est limité à 130 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1,2,3,4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5. du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée ici. C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 13 (10%) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 13 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 28/10/2016 (30^{ème} jour avant la date de l'épreuve) à 20 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

5.3. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11. du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le droit d'engagement pour les Div. 1, 2 et 3 s'élève à 250 €.
 - Le droit d'engagement pour la Div. 4 s'élève à 300 €.
 - Le droit d'engagement pour les Div. Prov'Historic (PH Classic et S/R) s'élève à 220 €.
- Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, sauf pour les divisions « Prov'historic ». (Voir art. 5 du RTG)

5.4. REMBOURSEMENTS :

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes **(Soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint)**, se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.

Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir art 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeur (à justifier), DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (fax ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le CA de l'A.S.A.F. qui tranchera sans appel.

5.5. Attribution des numéros (voir Art. 7 du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 24 novembre 2016 à 20 heures, à la Salle de BELVA n°19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux/Ligneuville Tél : 080/77.12.14
Permanence jusqu'à : 23 heures.

Les numéros, en Division 1, 2, 3, 4 seront attribués de **1 à 200** ; en division PH – SR, de **201 à 250** ; en division PH - Classic, de **251 à 299**.

Art. 6 Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le samedi 26 novembre 2016 de 10 heures 30 à 18 heures 30.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaissances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes. Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, **entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve**, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

BORLEZ Robert - BORLEZ Didier - GAYE Eugène – LEPAILY Daniel - REYNDERS René – JACQUES Paul - SCHU Thierry –WYNANDS Daniel –SENY Guy.

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4. du RPR)

Fréquence : Quatre fois

Emplacement(s) : Station-Service TOTAL route du Circuit 4970 Francorchamps juste à l'entrée du circuit de Spa-Francorchamps (Paiement liquide ou bancontact). Le passage par la station sera imposé dans la boucle et un contrôle de passage sera donc tenu à la station même.

Le ravitaillement est donc interdit dans le parc d'assistance et sur le routier sous peine d'application des sanctions prévues à l'art.17.2 du R.P.R.

C) Assistance (voir Art. 17 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

La règle est de stricte application et tout contrevenant se verra mettre « hors course ».

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seuls, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord seront autorisées (sauf ravitaillement en air, eau, huile, carburant, auprès des stations services autorisées par le règlement particulier de l'épreuve.

ATTENTION: Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT

En cas d'infraction à cette règle, la MISE HORS COURSE sera immédiatement prononcée.

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Art 7. Parc fermé (voir Art. 15.1 du RPR)

Situation du parc fermé de départ : Parking de la Salle BELVA n° 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux/Ligneuville.

Art 8. Vérifications techniques (voir Art. 3 du RPR)

Les VT préliminaires auxquelles seront soumises les voitures de TOUTES les Divisions auront lieu le 26 novembre 2016 à partir de 14 heures, suivant l'heure indiquée sur la feuille des « Vérifications » et ce, dans le sens inverse des numéros.

Emplacement : Chapiteau Salle BELVA n°19/D Bellevaux 4960 Bellevaux/Ligneuville

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin (voir art.3.8. du RPR)

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : *Carrosserie Bruno BLAISE, Mayelene n°15 à 4960 Ligneuville*

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : à la Salle BELVA n° 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux.

Art 9. Vérifications administratives

A. Contrôle administratif obligatoire

Salle BELVA 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux, le samedi 26 novembre 2016 de 10h00 à 14h00.

Documents à présenter :

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Licences « sportives) ASAF ou VAS
- Licences RACB Sport si TP désiré (Epreuve non Open)

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les rallyes de type « B » et « B-Short ». En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises, (éventuellement assorties d'un « Titre de participation ») seront donc admis au départ. (Voir art. 2.2.10 du RSG)

B. Récupération des licences

En cours d'épreuve :

Direction de course ou Secrétariat de la salle BELVA 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux

En fin d'épreuve : (Après la rentrée du dernier concurrent au Parc Fermé)

Direction de course ou Secrétariat de la salle BELVA 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc fermé.

Une somme de **25 €** pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (Voir Art.2.1.12 du RPR).

V DOTATION

Art. 9 Proclamation des résultats

9.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 27 novembre 2016 à 21 heures 35 à la Salle BELVA

9.2. Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- 3 premiers de la Division PH S/R
- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18)
- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 confondues)
- Première dame au classement général Div. 4
- 3 premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (*voir Art 11 du RSG*) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilotes et copilotes)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et copilotes)

VI POINTS DE CONTACT

Art. 11 Permanences

- Jusqu'au mercredi 23 novembre 2016

BORLEZ Robert au 0486 / 335.104 (de 17h à 21h)

MAERVOET Nathalie au 0475 / 580.586 (de 17h à 21h)

- A partir du jeudi 24 novembre 2016: salle Belva n°19/D ,Bellevaux à 4960 Bellevaux

BORLEZ Robert au 0486 / 335.104 (de 10h à 21h)

MAERVOET Nathalie au 0475 / 580.586 (de 10h à 21h)

Salle BELVA 080 / 771.214

Art. 12 Tableau d'affichage

Situation : Salle BELVA 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux

VII DIVERS

- A) Road book d'assistance. Panonceaux « assistance » (Voir Art.17 du RPR)
- B) Programmes disponibles à partir du 24 novembre 2016 à 20h00 dans la salle BELVA
- C) Petites restaurations sur place
- D) Hôtels et Gîtes consultés l'Office du Tourisme de Malmedy au 080 / 799.635 ou par fax au 080 / 339.222

VIII APPROBATIONS

Art. 13

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art .14

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Charlier Thierry (Lic. ASAF n° LG 413) pour la CSAP Liège, en date du 16 /09 / 2016
- Puissant Jean-Claude (Lic. ASAF n° NA 957) pour l'ASAF, en date du 01/10/ 2016

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- Puissant Jean-Claude (Lic. ASAF n° NA 957) pour l'ASAF, en date du 07/09/ 2016

Club organisateur : Écurie Chawresse

Épreuve : Rallye des Crêtes Date : 26 et 27 novembre 2016

N°

Bulletin d'inscription à renvoyer du 13 octobre 2016 au 23 novembre 2016 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)
à Madame MAERVOET Nathalie rue HARDISSE VOIE n° 23 à 4042 LIERS

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

<u>Engagement reçu *</u>	<u>Paiement reçu *</u>	<u>Ordre d'inscription *</u>	<u>Division *</u>	CHALLENGES <input checked="" type="checkbox"/> Seuls, les pilotes pré-inscrits auprès de l'ASAF peuvent y prendre part
Le / /	Le / /		<u>Classe *</u>	

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N°:.....

Code postal : Localité :

Accepte n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°.Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Écurie
<input type="checkbox"/>									

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N°:.....

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°.Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Écurie
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

VEHICULE : Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée : cc

Compagnie d'assurance : Police n° :

Division 1,2,3,4,PH Classic,PH S/R	<u>Division 1</u>	Classe 1 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 2 Min. A4 (+ de 1400 à 1600cc)	Classe 3 (+ de 1600 cc) Min. A3
		<u>Division 2</u>	Classe 4 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 5 Min. A4 (+ de 1400 à 1600cc)	Classe 6 Min. A3 (+ de 1600 à 2000cc) Classe 7 Min. A3 (+ de 2000cc)
Classe éventuelle	<u>Division 3</u>	Classe 8 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 9 Min. A3 (+ de 1400 à 1600cc)	Classe 10 Min. A3 (+ de 1600 à 2000cc) Classe 11 Min. A3 (+ de 2000cc)
		<u>Division 4</u>	Classe 12 Min. A3 (0 à 1600 cc)	Classe 13 Min. A3 (+ de 1600 à 2000cc)	Classe 14 Min. A3 (+ de 2000 cc) Classe 15 Min. A3 (= Div.1 ou 2, + de 2500/3000cc) (pneus de tourisme)
Divisions : PH Classic / PH S/R			Classe 16 Min. A4 (+ de 0 à 1600 cc)	Classe 17 Min. A4 (+ de 1600 à 2000cc)	Classe 18 Min. A4 (+ de 2000 cc) Division S/R Min. A3 (Toutes cylindrées)

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature: "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à Le / / [.....]

Signature du pilote

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du co-pilote

Joindre votre palmarès et indiquer, au verso, la priorité dont vous pouvez bénéficier (engagement & numéro)

EPREUVE: Rallye des Crêtes

Date : 26 et 27 novembre 2016

N°:

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :		Prénom :				Signature :						
Si pseudonyme : « »												
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>											

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :		Prénom :				Signature :						
Si pseudonyme : « »												
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>											

Le Pilote ci-dessus désigné certifie être inscrit au challenge

B. THIRY

BLAISE SERVICES

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Pare-brise feuilleté		Autocollants ASAF	
Documents de bord		Passeport ASAF PH N°	
Réservoir à essence		Divers :	
Canalisations d'essence			
Tôle pare-feu avant/arrière			
Arceau de sécurité			EN ORDRE
Ceintures de sécurité / Harnais		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Batterie			
Extincteur		Challenge B. THIRY (A Vérifier)*	<input type="checkbox"/>
Casque / HANS		Challenge BLAISE SERV. (A vérifier)*	<input type="checkbox"/>
Vêtements (Combinaison)			
Fixations dans l'habitacle		*Éventuellement, modifier la liste des qualifiés	
Elargisseurs de voies		COMMISSAIRE TECHNIQUE :	
Pneumatiques		Nom/ Licence	
Échappement		Cachet	
Fixations des roues			
Fonctionnement des freins		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Anneaux de remorquage			

Epreuve :

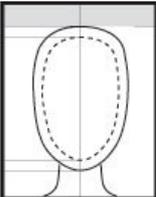
N°

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

Copies de vos licences 2016

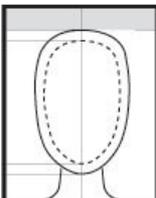
ASAF & VAS face « PHOTO » + VAS face « ANNEE »

Pilote :

2016 
--

2016

Copilote :

2016 
--

2016

Merci de votre participation.

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport si T.P. désiré (Epreuve NON OPEN) ;
- Licences RACB Sport ou ASN étrangers dans les épreuves OPEN.

Noter le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif